

Johannes Kinker et l'enseignement du néerlandais

par

Martin RUTTEN

Johannes Kinker (Meilust sous Nieuwer Amstel, près d'Amsterdam, 1764-Amsterdam, 1845) fut nommé, tout comme son collègue, le prêtre catholique de tendance irénique J. M. Schrant (1783-1866) à l'Université de Gand, par A. R. du 24 juin 1817 à l'Université de Liège. Cette désignation fut l'œuvre, plus que celle de Guillaume I^{er}, de son ami et admirateur A. R. Falck, d'abord secrétaire d'État, puis ministre de l'Instruction, de l'Industrie nationale et des Colonies, finalement ambassadeur à Londres et à Bruxelles. Ce ne fut, certes, pas l'intention de Falck, cet « homme d'esprit, de bon sens et de beaucoup de circonspection » (J. F. X. Würth), de néerlandiser, ou de germaniser intégralement l'enseignement à Liège; cependant, son but fut, autant que possible, de mettre le néerlandais et le français, en tant que langues d'enseignement et de culture, sur un pied d'égalité et de parvenir ainsi, comme le gouvernement hollandais le voulait au point de vue industriel et économique, à assimiler progressivement le Pays de Liège et la Wallonie dans le cadre d'une plus grande Hollande.

Une preuve de cet état de choses me semble être la façon dont le législateur de la nouvelle *Academia Leodiensis*, — dont la naissance, assez rapide, a connu les étapes suivantes, au point de vue administratif : 1. création de la commission devant examiner les possibilités d'organisation d'un enseignement supérieur à Louvain, Gand et Liège (8 novembre 1815); 2. promulgation du règlement organique concernant l'organisation de cet enseignement dans les provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas (25 septembre 1816); 3. mise à la disposition de l'Université de Liège des bâtiments de l'ancien *Collège des jésuites wallons*, qui fonctionna de 1581 à 1773 (26 août 1817); installation officielle de la nouvelle université dans l'ancienne église du *Collège des jésuites wallons* (25 septembre 1817); 4. ouverture des cours dans quatre Facultés (3 novembre 1817), — a conçu, à la Faculté de philosophie et lettres, les attributions des professeurs L. Rouillé, le titulaire des cours de français, et J. Kinker, le titulaire des cours de néerlandais. Il y a là

un parallélisme parfait. D'après la liste des *Nomina curatorum et professorum Academiae Leodiensis* de la première année académique (1817-1818), faisaient partie, « in ordine philosophiae theoreticae et literarum humaniorum », les professeurs Fr. Gall, helléniste, J. D. Fuss, latiniste, I. Denzinger, philosophe, L. Rouillé, professeur de français, et J. Kinker, professeur de néerlandais. Selon les *Series lectionum in Academia Leodiensis* de cette première année académique, l'intitulé du cours est le suivant pour L. Rouillé : « *literaturam gallicam*, eloquentiam et poesin exponet diebus Lunae, Martis et Mercurii, h. XII, et singulari per hebdomadem die *artis oratoriae* exercitiis moderandis, cum res exegerit, vacabit »; pour J. Kinker : « *literaturam hollandicam*, eloquentiam et poesin, docebit ter per hebdomadem, h. XI ». Il est à remarquer, qu'au moins en ce qui concerne ce cours, ainsi que sa subdivision en littérature, éloquence et théorie littéraire, — les attributions des deux collègues ont subi, avec le temps, plus d'un changement, — le parallélisme saute aux yeux; ce fut bien l'intention du législateur, au moins au départ, de ne faire aucune discrimination entre le néerlandais et le français, et de considérer les deux disciplines littéraires comme égales.

Comme il apparaît des *Annales Academiae Leodiensis* et des *Series lectionum*, parues dans ces annales, les cours du professeur ordinaire et néerlandisant Kinker ont subi, jusqu'à l'année académique 1823-1824, — à partir de ce moment, il y a une continuité bien marquée dans ses enseignements, — sans doute plus dans le détail que dans l'esprit général des attributions, tantôt certains remaniements, tantôt certaines modifications dans l'intitulé, non des matières, mais des cours se rapportant à ces matières. C'est ainsi que Kinker débuta comme professeur de littérature, d'éloquence et de théorie littéraire néerlandaises (hollandaises, selon la lettre, et, pratiquement, selon l'esprit de la loi), et qu'il termina sa carrière à Liège, à partir de l'année académique 1823-1824, comme professeur de trois cours, assez distincts : la littérature et l'éloquence néerlandaises, complétés d'un cours de stylistique néerlandaise, d'étymologie néerlandaise, et de grammaire néerlandaise. On attribue parfois à Kinker l'enseignement de l'histoire et de la philosophie des Pays-Bas; je n'en ai trouvé aucune trace, du moins dans les documents officiels. Ce qui, évidemment, ne signifie nullement qu'il n'ait fait un cours semblable, ou un complément de cours semblable, soit comme cours facultatif (il en faisait), soit comme cours devant illustrer, en partie ou en tout, ses enseignements de la littérature et de la philologie. Quoi qu'il en soit, outre sa tâche de professeur, Kinker a eu à assumer, deux fois, celle d'assesseur du Sénat de l'Université (1819-1820, 1823-1824), une fois celle de doyen de la Faculté (1825-1826), et une fois celle de recteur magnifique de notre établissement (1828-1829).

Comment Kinker concevait-il son enseignement, spécialement son

enseignement de la langue et de la littérature néerlandaises, à notre Alma Mater ?

Nous ne le savons qu'indirectement; par manque de documents écrits, préparations de cours de la main de Kinker lui-même, notes d'étudiants, témoignages sérieux au sujet de ses principes méthodologiques, au sujet de l'art d'enseigner aussi, il nous est difficile de le savoir, du moins d'un point de vue scientifique. Cependant, selon ce qu'en ont dit quelques-uns de ses anciens élèves, L. Jottrand, de Genappe, G. J. H. Stas, de Maastricht, J. F. X. Würth, de Luxembourg, e.a., — la population estudiantine ne se recrutait pas seulement au Pays de Liège; à cette époque déjà, à la périphérie de celui-ci, — il fit immédiatement sur eux une très forte impression. Pour des raisons pédagogiques et méthodologiques, il leur conseilla de méditer le *De Oratore* de Cicéron; malgré la tâche ingrate qu'on lui avait confiée, il se montra, en même temps, homme de goût, bon orateur, et philosophe averti, aussi bien de la philosophie ancienne que de la philosophie moderne; quant à l'enseignement du néerlandais dans un milieu qui ne devait pas s'enthousiasmer pour les beautés, sans doute considérées comme étant douteuses, de la langue et de la littérature thioises, ceci après la création du royaume des Pays-Bas, il réussit, non à vouloir propager sa langue maternelle autour de lui à l'Université, mais à faire admettre l'enseignement de celle-ci, et ce par un groupe d'étudiants assez important, non comme un moyen de propagande politique, mais comme une chose agréable en soi. Sans doute, certains d'entre eux y voyaient-ils un moyen d'arriver, de faire un jour carrière dans l'administration hollandaise, tout au moins hollandisée; cependant, d'une façon générale cet enseignement fut admis, certainement dans les milieux politiquement non-agissants de la ville. En outre, du côté des autorités académiques et de ses collègues, — évidemment, ils n'avaient qu'une chose à faire, c'est-à-dire suivre le mouvement, et ne pas se compromettre en haut lieu, — on se plaisait à rendre hommage à son talent, à son érudition, aussi bien comme savant que comme poète et musicien. Le 1^{er} octobre 1821, le philosophe I. Denzinger, alors recteur magnifique, s'adressa, en ces termes, à son collègue dans un de ses discours : « *Musicam* omnipotentem magicamque illam deam quod spectat, ad tuam provoco sententiam, *Kinkere*, quem poetam aequè fortem ac philosophum veneramus omnes ».

Est-ce à dire que Kinker se sentit vraiment chez lui à Liège, pendant cette période, assez longue d'ailleurs (1817-1830), pendant laquelle il dispensa son enseignement chez nous? Je ne le pense pas, compte tenu de sa correspondance dans laquelle il se plaint souvent du manque de contact avec ses amis hollandais, de la tâche ingrate qu'on lui a confiée à l'Université, du manque d'enthousiasme parmi beaucoup de ses étudiants, des réactions, en dehors de l'Université, venant de fractions

catholiques (jacobins, jésuites, ultramontains, etc.) et libérales, et qui lui donnent, quand il est recteur, du fil à retordre. Il s'en plaint, parfois amèrement, à Falck, Van Maanen, etc., du moins dans certaines de ses missives qu'il écrit, comme il le dit, de son île de Patmos (Liège), où sévit ce qu'il appelle l'infection (lisez : politique) liégeoise, situation qui l'empêche de travailler tranquillement, — il s'agit, parfois simplement, d'une question d'horaire à l'Université, — à l'avant-poste hollandais au Pays de Liège. Quant à cet avant-poste, il ne se fait nullement d'illusions, et il adresse des avertissements pressants à ses amis politiques; surtout, qu'ils ne s'imaginent pas que tout est terminé! Tout d'abord, il doit se donner beaucoup de peine à enseigner le néerlandais; malgré les efforts qu'il déploie, — en effet, c'est lui qui commence à constituer, en 1819, ce que nous pouvons considérer comme le noyau (44 volumes) de notre bibliothèque du Séminaire de littérature néerlandaise, et dont plusieurs livres sont toujours en place, — cet enseignement connaît des hauts et des bas. Il a, ensuite, perdu tout espoir dans ce qui est appelé en Hollande la hollandisation de l'Université et de la ville de Liège (1920); si on parvient à gagner quelques Liégeois à la cause hollandaise, ce ne sera, certes, pas plus qu'une fève dans un brassin. Tenant compte de cet état de choses, il se tient sur ses gardes; il se montre aimable et amical, tant à l'Université qu'en ville, bien que, à certains moments, il dit ce qu'il a à dire; les distances qu'il prend de son entourage ne l'empêchent cependant pas de bien faire sa besogne, de participer à certaines manifestations, de devenir membre de la *Société libre d'Emulation*, où il va lire les journaux, et où il se mêle aux conversations. Quoi qu'il se montre compréhensif, une jérémiade de plus, dit-il à Van Maanen, provenant de l'île de Patmos (l'île « Às Hochet », l'îlot « Aux Hochets », depuis tous les temps, l'endroit sacré de l'enseignement liégeois) : sa conviction est faite; on l'a, selon toute vraisemblance, envoyé à Liège pour être le témoin de la façon erronée dont les chevaux méridionaux doivent être enfourchés, et pour lui en faire sentir, lui l'innocent dans toute cette affaire, la punition. Pour quelle raison, se demande-t-il, n'a-t-on pas préféré envoyer à Liège quelqu'un qui, depuis son enfance, a appris l'art qui consiste à tourner à tout vent et à hurler avec les loups, de plus quelqu'un qui eût eu assez de méthode pour apprendre aux jeunes gens à décliner et à conjuguer? Vraiment, il est convaincu qu'il pourrait faire quelque chose de mieux que de prêcher l'évangile hollandais pour les oreilles sourdes des Wallons; on apprend le néerlandais, certes : mais, ou bien c'est par intérêt, ou bien c'est avec beaucoup de mauvaise volonté. En tenant compte des implications politiques, il faut constater qu'on connaît encore, à Liège, les tours de main de l'ancienne principauté ecclésiastique. Ce qui plus est, il y a un esprit de conspiration qui fait que, comme recteur, il a dû sévir,

notamment en menaçant de faire supprimer l'Université. C'est un langage que les étudiants ont compris.

Malgré le flux et le reflux des sentiments et réactions de Kinker pendant les treize années qu'il séjourna à Liège, et qu'il exerça, tantôt péniblement, tantôt plus facilement sa tâche d'enseignant à notre établissement, sa correspondance nous dit qu'il connut des moments de réelle satisfaction parmi nous. Ce fut, avant tout, au sein du cercle estudiantin *Tandem*, qu'il fonda en 1822, et dont il n'a cessé de louer l'esprit. Entendez par là, l'esprit franchement hollandais, orangiste.

Nous avons la chance d'avoir conservé, au moins une partie (2 mai 1823-30 octobre 1826), des procès-verbaux des réunions du cercle (*Aanteekeningboek der Vergaderingen van het Gezelschap « Tandem », Tweede deel*), où Kinker régnait en maître (1).

D'après les renseignements fournis par Ed. Capitaine, un membre du cercle, à A. Le Roy pour son *Liber Memorialis, L'Université de Liège depuis sa fondation*, le nom *Tandem* aurait été emprunté, par Kinker, à la devise de Maurice d'Orange-Nassau (1567-1625) : « Tandem fit surculus arbor ».

Le cercle est né d'un petit groupe d'étudiants auxquels Kinker donna, chez lui, des leçons particulières; il y eut, au début, neuf membres; ils se réunissaient le soir; Madame J. Kinker, trésorière du cercle, leur servait les rafraîchissements, et à l'occasion des grands moments, — anniversaire de Kinker, du roi Guillaume, ou autres personnages de la dynastie, — le vin. La séance de clôture, à la fin de l'année académique, se tenait à l'auberge *Le Paradis liégeois* (Het Luikse Paradijs) que je n'ai pas pu identifier, du moins jusqu'à présent.

Pour être admis à *Tandem*, il fallait se soumettre à une réglementation assez stricte. Il était, tout d'abord, nécessaire de témoigner de sentiments de sympathie envers le roi, la patrie, et la langue nationale, dans ce cas le néerlandais; puis on était présenté au cercle par un des membres, déjà en activité; ensuite, il fallait l'unanimité des membres pour admettre, en son sein, le nouveau candidat. Le maximum des membres admis est fixé à dix; il existe également des membres d'honneur; on devient membre d'honneur, qualité attestée par un diplôme. quand on a terminé ses études et commencé à exercer sa profession. Le président, Kinker, se fait alors un devoir d'espérer que celui qui quitte le cercle continuera à pratiquer le néerlandais, surtout à témoigner de ce qu'il aime appeler l'esprit de *Tandem*; il espère qu'il se montrera tel un apôtre (un missionnaire serait trop dire, — cela sentirait la *Congrégation*) au service de la langue, du souverain, et de l'esprit néerlandais.

Il est sans doute intéressant de savoir quelles étaient les activités du cercle; elles ont été réglementées d'une façon assez stricte dans les

statuts que nous possédons, grâce à la découverte du livre des procès-verbaux.

On se réunissait chaque lundi soir. La consigne était : usage exclusif du néerlandais, en tant que langue des lectures, des exposés, et des discussions. Chaque membre était tenu, quand c'était son tour, de préparer une communication sur un sujet de son choix ; le texte de cette communication était confié, en vue de la séance prochaine, à un autre membre qui lui, en tenant compte du fond et de la forme, devait y apporter ses observations et ses corrections ; après la lecture de la conférence, toujours suivie d'un débat, il incombait en outre à Kinker d'annoter, une dernière fois, le texte ; si le correcteur y avait laissé des fautes, celui-ci était pénalisé, et tenu à verser une certaine somme, destinée à la caisse des amendes ; l'argent de cette caisse devait servir à permettre, à la fin de l'année académique, l'organisation d'un banquet d'adieu, soit en ville, soit à Chaudfontaine. Ces banquets, comme aussi certaines autres activités du cercle, étaient du ressort d'un maître de cérémonie ; celui-ci était aidé dans sa tâche par le secrétaire du cercle, responsable non seulement de la rédaction des procès-verbaux, mais aussi de la rédaction des nouveaux règlements, discutés, la plupart du temps, d'une manière passionnée.

On peut se demander quels étaient les sujets abordés pendant ces réunions. Ils pouvaient consister dans la lecture d'un poème original, fait par le membre, évidemment en néerlandais ; dans la traduction, en néerlandais, d'un texte pris dans une langue étrangère, de préférence le français ; dans l'exposé d'un sujet littéraire, philosophique, ou même politique. C'est ainsi que j'ai pu noter, en m'appuyant sur le livre des procès-verbaux, quelques sujets traités : un discours du roi Guillaume, lors de l'ouverture des États-Généraux ; l'enseignement public dans le royaume des Pays-Bas ; les onomatopées en néerlandais ; les avantages que nous a apportés l'invention de l'imprimerie ; une introduction à une étude de l'esprit du XVIII^e siècle ; l'importance de l'étude de l'histoire contemporaine, et surtout nationale, de préférence à l'étude de l'histoire ancienne ; le problème de la multiplicité des religions, et celui de la dictature ; les avantages et les désavantages de la vie rurale ; un commentaire des paroles du Christ : Soyez parfaits, etc. ; l'histoire de l'Athénée de la ville de Luxembourg ; un exposé de l'histoire du procès de Louis XVI ; j'y trouve, au fur et à mesure, une quantité invraisemblable de sujets traités, des traductions, en néerlandais, de textes empruntés à Béranger, La Bruyère, Montesquieu, Fénelon, Marmontel, Rousseau, Molière, etc. Les lectures étaient, pour les besoins de la cause, exclusivement empruntées aux bons auteurs néerlandais de l'époque, très souvent des amis personnels de Kinker, parmi lesquels il affectionnait surtout un auteur, le philosophe écrivant aussi en allemand, P. van Hemert, tout comme Kinker un philosophe kantien.

Le déroulement des opérations, pendant les séances, n'avait pas toujours ce caractère strict, on eût pu dire d'une académie en miniature. Souvent on donnait une entorse à tel ou tel règlement, telle ou telle succession de lectures, de traductions, et d'exposés. Kinker voulait, entre autres choses, que ses élèves s'exercent également, non pas simplement à la discussion et au débat, mais à l'improvisation, suivie, selon le cas, d'un échange d'idées. On commença ce système en 1824 ; le thème de l'improvisation, et de l'échange de vues : la législation de Lycurgue ; les opposants : d'une part K. Stedman, ancien membre du Congrès National allemand de Francfort (1848-1849), d'autre part J. F. X. Würth, celui que le président du cercle a considéré comme étant son meilleur étudiant, auteur, entre autres manuels, d'un *Cours préparatoire à l'étude de la littérature hollandaise* (1823), et son successeur, de 1835 à 1856, comme professeur de littérature néerlandaise à notre institution.

Firent encore partie du cercle *Tandem*, entre 1823 et 1826 : Ed. Capitaine, déjà cité, président de la Cour d'Appel du Duché de Limbourg à Maastricht ; L. Jottrand, membre du Congrès National, et auteur de *Nederduitsche Gewrochten van den Nederlandschen Waal* (1872) ; J. B. Nothomb, ambassadeur belge à Berlin ; J. A. A. H. Putzeys, secrétaire général au ministère de la Justice ; G. J. H. Stas, conseiller à la Cour de Cassation à Bruxelles ; N. J. Verduchene, avocat à Maastricht ; Th. Weustenraad, homme de lettres à Maastricht, e. a. Tous se disent tributaires de l'enseignement exemplaire que leur prodigua Kinker, des sentiments élevés qu'il leur inculqua, le sens du devoir, le sens du travail, le sens de la dignité humaine, le sens d'un idéal intellectuel, et même politique, bien que la plupart d'entre eux, une fois la révolution belge admise, se mirent résolument au service de la nouvelle patrie. L'esprit de *Tandem*, l'esprit de prosélytisme orangiste, quelque peu rationaliste, libre-penseur, surtout anti-obscurantiste dans le milieu ultramontain de Liège à cette époque, mais qui fut, je l'imagine, plutôt d'occasion et de surface que le résultat d'une conviction bien réfléchie, se transforma assez rapidement en un esprit franchement belge, fait de tolérance et de respect mutuel. C'est, d'ailleurs, là-dessus que Kinker lui-même avait insisté pendant les réunions de son cercle ; l'esprit, qu'il se plut d'appeler parfois celui de l'Alliance sacrée, était, avant toutes choses, fait d'amitié, de pureté de sentiment, et de chaleur humaine. Ses élèves, comme il les appelait souvent (*kwekelingen*), s'y conformaient, d'une façon générale.

Nous savons très peu de choses des dernières années, passées par Kinker à Liège, très peu de choses, en tout cas, de son rôle joué pendant les journées de septembre, et de son départ définitif pour Amsterdam, sa ville natale. A. Le Roy nous dit, — il a recueilli les renseignements d'Ed. Capitaine, qui fut mêlé aux événements, — que Kinker fut arrêté comme otage par les patriotes liégeois, qu'il fut échangé contre un habi-

tant de Liège qui, lui, avait été incarcéré à Maastricht par les Hollandais, et que l'échange eut lieu à Tongres. Quand il fut libéré, il exprima le désir de pouvoir rentrer chez lui, à Liège. Ce fut son seul désir. Il ne quitta définitivement la ville, où il avait passé treize années de sa vie, une vie laborieuse, et vouée entièrement à la recherche linguistique, littéraire et philosophique, que quand la décision fut prise de suspendre, au moins temporairement, la Faculté de philosophie et lettres à l'Université de Liège. C'est encore Ed. Capitaine qui se chargea, à ce moment, de lui; il lui donna rendez-vous à Maastricht, et l'accompagna, sur le chemin du retour, jusqu'à Bois-le-Duc.

C'est, me semble-t-il, son élève et successeur qui a le mieux exprimé les sentiments qui l'attachaient, lui et ses camarades, à la personne de Kinker. Würth nous dit : « En parlant de Kinker, je ne pourrai rester froid, et réprimer l'élan du cœur. J'ai le bonheur de le connaître particulièrement, ce poète tantôt sublime et énergique, tantôt léger et badin, ce philosophe distingué, ce savant illustre, ce vrai citoyen, cet ami constant des jeunes gens qui cultivent les lettres, pourvu qu'ils aient de la probité, et une conduite irréprochable. Qui est plus digne que lui d'exciter l'admiration et l'enthousiasme, d'inspirer un sentiment durable? ». Et A. Le Roy, son futur biographe, d'ajouter : « Sans la Révolution, il ne nous aurait pas quittés ». En tout cas, son souvenir fut conservé parmi nous, au moins jusqu'en 1887, quand fut fondé *Kinker's Genootschap*, une association ayant pour but d'unir, en un cercle, les Liégeois d'origine flamande ou hollandaise, ou voulant pratiquer le néerlandais, et de veiller à leurs intérêts matériels et moraux par l'organisation de conférences, de cours publics, de bibliothèques populaires, et autres moyens. La bibliothèque de l'association devait être très particulière, en son genre; le règlement nous dit qu'elle peut être considérée, selon toute vraisemblance, comme étant la première bibliothèque itinérante de notre pays.

Quoi qu'il en soit, comme il apparaît de l'existence tardive de cette association, l'ombre de Kinker, se profila encore longtemps, jusqu'à la fin du siècle dernier, sur une partie de la vie littéraire et intellectuelle à Liège.

BIBLIOGRAPHIE

- M. C. VAN HALL, *Mr. Johannes Kinker*, Bijdragen tot zijn leven, karakter en schriften, Amsterdam, De Wed. L. van Hulst en Zoon, 1850.
 J. D. COCHERET DE LA MORINIÈRE, *Notice biographique*, suivie d'un *Catalogue des ouvrages de Kinker*, dans J. Kinker, *Le dualisme de la Raison humaine, etc.*, 2 vol., Amsterdam, Weytingh et Van der Haart, 1850-1852.
 B. H. C. K. VAN DER WIJCK, *Mr. Johannes Kinker, als Wijsgeer*, Amsterdam, Van Bonga et Comp., 1864.

- A. LE ROY, *Liber Memorialis, L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1869.
 A. LE ROY, *Un philosophe poète, Jean Kinker, sa vie et ses travaux*, Extrait du *Compte rendu des fêtes jubilaires de l'Université de Liège*, 3 novembre 1867 (tiré à part de l'article *Johannes Kinker* dans A. LE ROY, *Liber Memorialis*).
 L. JOTTRAND, *Kinker's Zending te Luik*, dans *Nederduitsche Gewrochten van den Nederlandschen Waal*, Brussel, F. Claassen, 1872.
 H. T. COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene Geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, t. 8, Regeering van Willem I, 1815-1825, 1^{re} partie, s'-Gravenhage, M. Nijhoff, 1915; 2^e partie, *Ibidem*, 1915; 3^e partie, *Ibidem*, 1916 (correspondance de Kinker, datée de Liège, et adressée à A. R. Falck, C. F. van Maanen, ministre de la Justice, J. Fabius, notaire à Amsterdam).
 H. J. E. ENDEPOLS, *Kinker te Luik als Leermeester van den Maastrichtenaar Weusterraad*, dans *Album René Verdeyen*, Bruxelles, A. Manteau-Den Haag, M. Nijhoff, 1943.
 C. G. N. DE VOOYS, *Kinker als Taalkundige naast en tegenover Bilderdijk*, dans *Album René Verdeyen*, *Ibidem*.
 J. BESTGEN, *Johannes Kinker à l'Université de Liège*, Les débuts de l'enseignement du néerlandais à Liège, « Bulletin de la Société Royale *Le Vieux-Liège* », t. V, octobre-décembre 1959.
 J. A. RISPENS, *De geharnaste Dromer*, Mr. Johannes Kinker als aestheticus en dichter (avec bibliographie succincte), Kampen, J. H. Kok, 1960.
 M. RUTTEN, *Johannes Kinker* dans *Neerlandica aan de Rijksuniversiteit te Luik*, « Revue des Langues Vivantes », XXVIII, 1962, 2. — Font suite à cette étude : II. *Jean-François-Xavier Würth*, *Ibidem*, XXIX, 1963, 6; III. *Auguste-Jean Stecher*, *Ibidem*, XXX, 1964, 1.

Deux thèses de doctorat sont actuellement en préparation en Hollande : la première sur les conceptions esthétiques de Kinker par G. J. Vis, à l'Université Communale d'Amsterdam; la seconde sur Kinker à Liège, vu d'un point de vue historique, par L. S. J. M. SPRONCK, à l'Université Catholique de Nimègue.

NOTE

(1) Ce livre des procès-verbaux, provenant de la bibliothèque de notre ancien collègue J. FELLER, fut mis en vente par F. Gothier, libraire, en 1943. Il fut acheté par le bibliophile Dom Michel Bocksruth, qui le céda à la bibliothèque de l'Université de Louvain; une photocopie du manuscrit se trouve actuellement au Séminaire de littérature néerlandaise, un microfilm à la bibliothèque centrale de notre Université. Plus en détail que je ne l'ai fait dans mon article *Neerlandica aan de Rijksuniversiteit, Johannes Kinker*, « Revue des Langues Vivantes », XXVIII, 1962, 2, pp. 99-133, ces procès-verbaux seront étudiés, d'un point de vue historique, par le Dr L. S. J. M. Spronck dans sa thèse de doctorat, à défendre incessamment à l'Université de Nimègue. Puisqu'il ne s'agit que de la deuxième partie de ce manuscrit (*Tweede deel*), il est évidemment regrettable que nous ne puissions aussi consulter la première partie (1822-1823), et, peut-être, si elle a existé, la troisième partie (1826-1830); il est ici question également d'archives du cercle *Tandem (Tandem-Archief)*, dont on n'a pas non plus trouvé de traces, jusqu'à présent.